



Finances

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone (867) 667-5345

Télécopieur (867) 456-6709

EA/BCR3

Déclaration mensuelle des marchands

LOI SUR L'ENVIRONNEMENT ET RÈGLEMENT SUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON

(Cette déclaration doit être envoyée dans les 30 jours suivant la fin du mois civil où les récipients ont été distribués)

Nom du marchand : _____

N° de la licence : _____

Téléphone : _____

Période couverte par cette déclaration : De : _____ À : _____
(mm/jj/aa) (mm/jj/aa)

	Cannettes d'aluminium	Plastique et verre		Tetra Pak		Boîtes de conserve	
		Petit ≤ 1000 ml.	Grand > 1000 ml.	Petit ≤ 1000 ml.	Grand > 1000 ml.	Petit ≤ 1000 ml.	Grand > 1000 ml.
Ventes aux détaillants	A.						
Ventes aux consommateurs	B.						
Moins : retours des détaillants	C.	()	()	()	()	()	()
Quantités totales (A + B - C)	D.						
Taux de consigne	E.	x 0,10 \$	x 0,10 \$	x 0,35 \$	x 0,10 \$	x 0,35 \$	x 0,35 \$
Montant de la consigne (E x D) <small>(999-020307-6050)</small>	F.						
Remise totale		(0101)	(0103)	(0102)	(0107)	(0108)	(0109) (0110) \$

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans cette déclaration sont vrais à ma connaissance et je m'engage à observer les dispositions de la *Loi sur l'environnement* et du Règlement sur les récipients à boisson.

Signature

Date (mm/jj/aa)

Nom (en lettres moulées)

Titre

This form is also available in English